



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 15 avril 2016

Communiqué de presse

Un séminaire à la Martinique pour mieux prévenir les accidents et des pollutions marines

La direction de la Mer de la Martinique a accueilli cette semaine à Fort-de-France le séminaire technique annuel du Mémorandum d'entente des caraïbes sur la sécurité des navires (de son sigle en anglais C-MOU). Le Mémorandum des Caraïbes a été créé en 1996 et réunit seize États d'Amérique Latine et des Caraïbes, pour uniformiser dans la région l'application des principales conventions internationales régissant la sécurité des navires, les conditions de travail à leurs bords, et la prévention des pollutions marines.

Une vingtaine d'inspecteurs de la sécurité des navires provenant de seize États membres du C-MOU (Aruba, Antigua et Barbuda, Jamaïque, Saint Vincent et Grenadines, Bahamas, St Kitts, Grenade, Hollande, Barbade, Guyana, Suriname, Cuba, Trinidad, Tortola, Iles Caïman) ont ainsi pu bénéficier de conférences techniques puis d'exercices pratiques à bord de plusieurs navires en escale, dont les paquebots « Adventure of the seas » et « Club Med 2 », les porte-conteneurs « Benguela Stream » et « Pointe des Colibris », le roulier « Le Marin », ou encore les remorqueurs « Friendship », « Touareg » et « Chieftan ».

Ces travaux pratiques, organisés par le Centre de sécurité des navires (CSN) de la direction de la Mer de la Martinique, ont été mis à profit pour perfectionner les techniques de visites et garantir une meilleure harmonisation notamment dans l'application des procédures établies par le comité du C-MOU. Cette année, les thèmes abordés sont les exercices d'évacuation de blessés depuis un espace clos ainsi que l'application de la convention sur le travail maritime à bord des navires. Une campagne ciblée sur les exercices d'évacuation dans les espaces clos débutera en septembre pour une durée de trois mois.

La direction de la Mer de la Martinique avec son Centre de sécurité des Navires Antilles-Guyane est garante, par ces inspections régulières, du maintien du niveau de sécurité des navires étrangers qui font escale dans les ports français de la zone Antilles-Guyane. En 2015, dans le cadre du contrôle par l'État du port, 43 inspections ont été menées à la Martinique, en Guadeloupe et en Guyane par le centre de sécurité des navires.

Ces objectifs de prévention en matière de sauvegarde de la vie en mer et de la préservation de l'environnement marin, sont une priorité pour le ministère chargé de la mer. Ces orientations prioritaires ont récemment été rappelées lors de la 2^{ème} conférence nationale de l'océan pour la croissance bleue et le climat présidée par Mme ROYAL.

Ce séminaire intervient quelques jours après l'exercice de sécurité civile TRIDENT coordonné par le préfet de la Martinique qui a permis d'apprécier les capacités et compétences existantes sur le territoire et à bord du navire, pour faire face à un accident sur un navire de croisière avec de nombreuses victimes.

Contact : Emeric FAURE Direction de la Mer 06 96 40 44 99

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/